

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Band: 15 (1939-1940)
Heft: 35

Artikel: Les bombes d'aviation et leurs effets de destruction
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-712533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bombes d'aviation et leurs effets de destruction

Distribuer des masques à gaz aux populations civiles; étendre les services du feu; construire des abris privés ou collectifs et organiser méthodiquement l'évacuation ou le dispersement temporaire des non-combattants — dans la mesure où leur activité n'apparaît pas comme un facteur de potentiel de la défense nationale — ce sont là autant d'impératifs que l'anxiété même où nous vivons impose à notre attention. Ils découlent des actions entreprises ces derniers mois par l'aviation de bombardement, actions qui attestent non seulement la grande efficacité de destruction des bombes incendiaires, des bombes explosives ou des bombes-grenades sur les objectifs poursuivis, mais aussi le danger que fait courir aux populations civiles la puissance sans cesse accrue de l'aviation lorsque la défense aérienne passive d'un territoire est insuffisante.

En revanche, dans tous les cas où la défense passive a pu être organisée, dans la zone des armées belligérentes aussi bien qu'à l'arrière, si sa tâche a été lourde et difficile au moment des attaques aériennes, d'innombrables vies ont pu être sauvées grâce à la vigilance des services de protection.

On a beaucoup écrit sur les moyens modernes de destruction, et notamment sur les bombes d'aviation. Or, parmi les observations tirées de certains faits récents d'ordre matériel, l'une des moins contestables, c'est que la grosse bombe n'est pas celle qui cause le plus de victimes.

La bombe explosive à fusée d'amorçage, réglée avec un certain retard de façon qu'elle explose seulement après avoir traversé le toit et les étages supérieurs d'un immeuble, pulvérise ce dernier et défonce les deux maisons voisines contiguës. Contre l'effet de ces projectiles, la cave-abri, fortement étayée comme il convient, s'est révélée suffisante, car il est tout à fait exceptionnel qu'une bombe de cette sorte puisse traverser tout l'immeuble pour éclater dans le sous-sol et le détruire.

La même bombe percutant le sol y creusera, cela va de soi, un entonnoir profond. Cependant, si la bombe explosive, tombant sur une place publique ou dans une rue, est à fusée d'amorçage instantanée, elle ne produira pas de dégâts importants au point d'impact, mais, comme on le sait, un effet de souffle puissant, écrasant les façades comme des châteaux de cartes. La pression exercée par ce souffle a été évaluée à près de 60,000 kg par mètre carré, alors qu'une façade d'immeuble est construite pour résister à une pression, due au vent, de 150 kg.

Une bombe de 50 kg, tombant en terrain libre, dé-

fonce les fenêtres à 50 mètres; une bombe de 300 kg, à la même distance, lézarde une façade. Quant à la bombe de 1000 kg, elle déterminera l'éroulement de l'immeuble. Deux bombes de 300 kg tombant ensemble ont provoqué les dégâts suivants: immeubles entièrement détruits sur 60 mètres de façade; extérieurs fissurés et intérieurs démolis jusqu'à 100 mètres de distance; à 250 mètres, cloisons intérieures démolies; dans la rue, hommes et animaux tués à 400 mètres. Notons que, dans ce cas, les bombes ont frappé le sol de la rue, en sorte que la plupart des caves ont dû rester intactes.

Malgré l'importance de ces destructions dues à l'emploi de grosses bombes explosives, ces bombardements sont loin d'être les plus efficaces contre la vie humaine, et, pratiquement, ce n'est pas la grosse bombe qui cause le plus de victimes, mais bien une nuée de petites bombes dont un seul éclat suffit à tuer. Une bombe-grenade de 500 grammes ne produit qu'une très petite explosion, mais abat un homme à 50 mètres. Or, comme un avion pourrait en égrener près de 4000 sur les rues et les places publiques, ce chapelet meurtrier ferait un mal énorme à la population civile d'une ville qui n'aurait pas organisé la défense aérienne passive de ses habitants. Contre ces éclats de bombes, filant horizontalement à hauteur d'homme, une tranchée non couverte peut à la rigueur être une excellente protectrice; une tranchée couverte, ou une cave-abri, vaut mieux encore.

A ce sujet, le général français Duval écrivait encore dernièrement: «Que faut-il penser des caves comme abris? Gardons-nous de les déprécier. Une bombe puissante à fusée retardée, n'éclatant qu'au niveau de la cave, la réduira, évidemment, elle et ses habitants, en poussière — mais une telle bombe épargnera le plus souvent les maisons voisines. Il en faudrait donc une par maison. Les bombes employées contre les immeubles ont leur fusée réglée de manière à éclater à un étage intermédiaire; elles exercent leur effet non seulement sur l'immeuble atteint mais sur les immeubles voisins. Mais une cave étayée pour servir d'abri résistera au poids de l'éroulement; elle sera donc un refuge très efficace pour les personnes contre de telles bombes.

Si j'avouais mon propre goût en fait d'abri, je donnerais ma préférence à la tranchée.

Mais la cave a cet avantage appréciable de joindre à la sécurité, des possibilités de confort relatif que ne peut avoir la tranchée.»

*Tiré de la Revue Internationale
de la Croix-Rouge.*

Après 24 heures de voyage, l'expédition pénétra dans un petit lac assez profond et grouillant d'alligators. Il y en avait de toutes tailles, des petits et des grands, tous venaient souvent s'ébattre autour des canots, créant par leurs jeux forcés des remous inquiétants.

Alors que Guisan, à l'avant d'une embarcation, essayait de scruter l'horizon, il vit soudain à côté de lui un immense alligator aussi long qu'un des canots et qu'un coup de queue eut fait chavirer. Le monstre semblait dormir mais Guisan n'osait pas avancer de peur de le réveiller. Il ne pouvait ni se déplacer ni reculer sans immédiatement réveiller le saurien et mettre en péril toute l'expédition. Une terreur folle clouait sur place les indigènes. Quand Guisan décida d'utiliser son mousqueton pour mettre à la raison le saurien ils poussèrent de véritables hurlements, se jetant à ses pieds pour le supplier d'attendre. Guisan n'en fit rien et déchargea cinq fois de suite

son mousqueton dans la direction de l'œil de l'alligator. L'animal ne bougea pas. Une nouvelle fois Guisan déchargea son mousqueton mais sans aucun résultat. Il pensait déjà que l'animal était mort quand ce dernier leva la queue et d'un seul plongeon s'éloigna digne et tranquille comme si de rien n'était. Quelques minutes plus tard un autre alligator se rangea au côté de l'embarcation de Guisan. En dépit de toute prudence ce dernier passa sa main sur le dos rugueux de l'animal. Les nègres, à ce geste, redoublèrent d'effroi mais quand ils virent que l'animal ne bougeait pas ils crurent que Guisan possédait une surnaturelle influence et se dévouèrent à lui sans compter.

Un mois plus tard les basses terres de la Guyane étaient prospectées et Guisan établissait les plans d'un assèchement général qui transforma cette partie du pays en un des coins les plus riches de cette colonie.

★

(A suivre.)